

## Résolution

### La promotion des usages officiels et populaires de la langue française au XXI<sup>e</sup> siècle

Montréal (Canada) – 7 juillet 2024

- SE RÉFÉRANT** au Préambule de la Charte de la Francophonie (2005), au Titre 3 de la Déclaration de Kinshasa intitulée *Politique intégrée de la promotion de la langue française* (2012), et à l'objectif n°4 du Cadre stratégique 2023-2030 de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- CONSIDÉRANT** les valeurs de diversité linguistique et culturelle qui caractérisent l'espace francophone réaffirmées dans la *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la francophonie* adoptée lors du Sommet de la Francophonie à Djerba en Tunisie (2022) ;
- RAPPELANT** que le français est la 5<sup>e</sup> langue la plus parlée et la 2<sup>e</sup> langue la plus apprise dans le monde, la 4<sup>e</sup> langue la plus présente sur Internet et que 29 pays la reconnaissent comme langue officielle ;
- SALUANT** les initiatives visant à la reconnaissance des langues nationales dans le système éducatif à l'instar du programme *Elan Afrique*, déployé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans huit États francophones africains ;
- FÉLICITANT** les institutions qui soutiennent des démarches de francisation et qui diffusent des néologismes ainsi que des alternatives aux anglicismes ;
- CONVAINCUE** que la promotion efficace des usages de la langue française passe nécessairement par l'éducation, l'administration, la justice, la culture et les médias ;
- PRÉOCCUPÉE** par les phénomènes d'uniformisation de la langue française qui menacent la diversité locale et régionale, risquant ainsi de faire disparaître des patrimoines linguistiques inestimables ;
- ENCOURAGEANT** l'intégration du numérique comme levier de diffusion des usages de la langue française conformément à la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026.

## **Le Parlement francophone des jeunes, réuni à Montréal le 7 juillet, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,**

- APPELLE** à l'instauration de politiques linguistiques tenant compte des variétés régionales du français dans le système éducatif et administratif des pays de l'espace francophone ;
- DEMANDE** d'une part d'élargir les domaines de compétences de l'Observatoire de la langue française de l'OIF en y incluant l'étude et la description des variétés régionales du français et d'autre part invite les États à soutenir la diffusion des recherches de cet Observatoire, en s'appuyant notamment sur la chaîne *TV5Monde* ;
- INVITE** les différents acteurs de la Francophonie à collaborer et à soutenir l'accessibilité ainsi que la découvrabilité des contenus francophones ;
- PROPOSE** de développer le réseau d'alumni du Parlement francophone des jeunes (PFJ) et de susciter la création de nouveaux Parlements nationaux des jeunes (PNJ) des parlements membres de l'APF afin d'encourager l'usage de la langue française en particulier dans les pays où elle n'a pas de statut officiel ;
- SOUTIENT** la diffusion et le financement des œuvres littéraires, artistiques et cinématographiques en français et de ses variétés régionales et locales ;
- RECOMMANDE** l'usage d'outils éducatifs innovants qui permettent à tous d'accéder facilement à la langue française ainsi qu'à ses variétés régionales et locales tel que le Dictionnaire des francophones ;
- ESPÈRE** la création d'un forum biannuel, intitulé « *enseigner en francophonie* », réunissant des enseignants de la langue française de divers pays francophones, visant à échanger des pratiques, des méthodes et des innovations pédagogiques ;
- S'ENGAGE** avec les autres membres du PFJ à être les ambassadeurs de la diversité linguistique au sein de l'espace francophone.